

Paris, le 11 août 2025

Fortes chaleurs : Activation du numéro vert « Canicule info service » joignable au 0 800 06 66 66

Alors que l'épisode caniculaire s'étend et s'intensifie dans plusieurs régions de France métropolitaine, le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles active, à partir de ce lundi 11 août matin, le numéro vert *Canicule info service* au 0800 06 66 66. Il est joignable de 8h à 19h (appel gratuit depuis la France métropolitaine).



A compter d'aujourd'hui, 41 départements sont placés en vigilance orange en France métropolitaine par Météo France. En complément, 12 départements sont placés en vigilance rouge en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine, parmi lesquels l'Aude (11), la Charente (16), la Charente-Maritime (17), la Dordogne (24), la Haute-Garonne (31), le Gers (32), la Gironde (33), les Landes (40), le Lot (46), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn (81) et le Tarn-et-Garonne (82).

Les zones concernées par les vigilances canicule sont annoncées chaque jour par Météo France sur <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule>

Cet épisode caniculaire nécessite une vigilance particulière, notamment pour les personnes sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes en situation de

handicap ou souffrant de pathologies chroniques...) ou exposées (travailleurs, vacanciers...).

Ce numéro vert permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles et pour adopter les bons réflexes face aux fortes chaleurs :

- ✓ **Rester au frais ou passer plusieurs heures par jour dans un lieu rafraîchi ;**
- ✓ **Boire de l'eau sans attendre d'avoir soif ;**
- ✓ **S'humidifier et se ventiler le corps plusieurs fois par jour ;**
- ✓ **Adapter votre pratique sportive en fonction de la météo et privilégier les activités douces ;**
- ✓ **Fermer les volets et fenêtres aux heures les plus chaudes et quand il fait plus chaud dehors qu'à l'intérieur ;**
- ✓ **Manger frais et équilibré ;**
- ✓ **Éviter l'alcool ;**
- ✓ **Prendre des nouvelles des plus fragiles.**

En cas de besoin d'une prise en charge ne relevant pas d'une urgence vitale :

1/ Appelez prioritairement votre médecin traitant ;

2/ S'il n'est pas disponible, recourez à une alternative à proximité, en consultant par exemple la carte des lieux de soins sur [santé.fr](https://sante.fr) ([accessible en anglais](https://sante.fr)) ;

3/ **En cas de doute ou si aucune offre n'est disponible, appelez le 15**

Pour en savoir plus :

- [Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](https://sante.gouv.fr)
- [Vivre avec la chaleur - Vivre avec la chaleur \(vivre-avec-la-chaleur.fr\)](https://vivre-avec-la-chaleur.fr)
- Suivez l'actualité de votre territoire sur le site de votre Agence régionale de Santé

Contact presse :

Centre de crises sanitaires, ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités : alertes-presse@sante.gouv.fr / 01 87 05 93 80